

Mercredi 6 mars 2013 - 17:29

Médecines complémentaires à l'hôpital: l'Académie de médecine demande plus d'évaluation

PARIS, 6 mars 2013 (APM) - L'Académie nationale de médecine reconnaît la place de certaines thérapies complémentaires parmi les ressources de soin, mais appelle à une meilleure évaluation de leurs indications, ainsi qu'à une information des praticiens, dans un rapport sur le sujet rendu public mercredi.

Ce rapport présenté par les Prs Daniel Bontoux, Daniel Couturier et Charles-Joël Menkes, a été initié fin 2011 suite à l'inclusion de l'acupuncture, de l'ostéopathie, du tai-chi et de l'hypnose dans le plan stratégique de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Seules ces quatre méthodes sont donc traitées par le rapport de l'Académie.

Daniel Couturier explique que les auteurs ont "auditionné les praticiens de ce genre de thérapies complémentaires, comme le président du Syndicat national des médecins acupuncteurs de France".

En ce qui concerne l'efficacité des thérapies complémentaires, Daniel Bontoux reconnaît "une faible efficacité dans des situations où les traitements classiques eux-mêmes ne marchent pas bien, principalement dans le traitement de la douleur".

Les auteurs s'accordent néanmoins sur l'intérêt des médecines complémentaires dans un certain nombre d'indications.

L'acupuncture et les thérapies manuelles seraient par exemple envisageables dans le traitement des douleurs du dos, du cou, et de la tête en l'absence de lésion grave. Dans les cas de douleurs occasionnées par des épisodes de chimiothérapie, l'hypnose pourrait éviter le recours à des médicaments complémentaires.

L'hypnose aurait également un rôle à jouer dans la prévention des douleurs lors des examens invasifs en pédiatrie.

Le tai-chi quant à lui serait efficace dans la prévention des chutes de la personne âgée, parfois plus que la rééducation traditionnelle dans certains cas.

Dans tous les cas, pour être appliquées dans le domaine hospitalier, ces méthodes doivent avoir prouvé leur efficacité dans des études et, si ce n'est pas le cas, la démarche doit s'inscrire dans le cadre de la recherche, estiment les auteurs du rapport.

Charles-Joël Menkes a fait remarquer à ce sujet que "les méthodes de validation classiques sont inapplicables avec les thérapies complémentaires, ce qui explique le manque de littérature fiable". C'est pourquoi il insiste sur le fait que "les hôpitaux doivent toujours se livrer à une évaluation des pratiques en cours dans leurs services".

INFORMER LES MEDECINS ET LES ETUDIANTS

Lors de la présentation du rapport, Daniel Bontoux a estimé que "les patients doivent bien intégrer qu'ils ne sont pas aptes à juger s'ils doivent recourir aux thérapies complémentaires,

qui ne doivent pas être employées sans avis médical, et je dirais même plus: sans diagnostic".

Néanmoins, il admet que "même si on ne peut pas les en blâmer, les médecins portent un regard un peu trop sévère sur ces méthodes". Le rapport préconise donc qu'au cours "du deuxième cycle ou en fin d'études, une information sur les thérapies complémentaires, leur place, leurs limites et leurs dangers" soit destinée à l'ensemble des futurs médecins.

En septembre dernier, le bulletin d'information du Conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom) se prononçait également en faveur d'une meilleure connaissance des thérapies complémentaires, et d'une évaluation systématique de leur efficacité, ont souligné les académiciens.

En janvier, les trois fédérations hospitalières étaient auditionnées par le Sénat lors d'un débat sur des modalités d'autorisation des médecins complémentaires (cf APM MFQAF003).

Un désaccord était alors apparu entre les fédérations qui souhaitaient laisser à chaque établissement la haute main sur l'intégration ou non des médecines complémentaires via les commissions médicales d'établissement (CME), et les sénateurs qui privilégiaient un système d'autorisation plus centralisé afin d'éviter les dérives.

Interrogé sur cette question par l'APM, Daniel Couturier a estimé "qu'un système centralisé serait trop lourd et qu'il faut laisser l'indépendance aux hôpitaux sur cette question".

"Il faut cependant que les établissements aient les outils et l'information pour prendre une décision. Ce qu'il faut surtout éviter, c'est que le recours aux médecines complémentaires servent à combler des carences en personnel, surtout en anesthésistes", a ajouté Charles-Joël Menkes.

Les académiciens ont cité l'exemple des biopsies transoesophagiennes, pour lesquelles de nombreux services préconiseraient le recours à l'hypnose et l'acupuncture plutôt qu'à l'anesthésie.

Parmi ses recommandations, l'Académie nationale de médecine demande à la Haute autorité de santé (HAS) de "veiller tout particulièrement aux bonnes pratiques et à l'actualisation des contre-indications des thérapies complémentaires", toujours dans le but de fournir aux établissements les bons outils décisionnels.

Le rapport déconseille également formellement l'institution d'un label ou la création d'un praticien de thérapie complémentaire, compte tenu de l'hétérogénéité des pratiques.

dc/fb/ab/APM
redaction@apmnews.com

DCQC6002 06/03/2013 17:35 ACTU